

REUNION DES MINISTRES ET AUTORITES CHARGES DE L'ENVIRONNEMENT SUR L'OBSERVATION DU LITTORAL, LA BIODIVERSITE ET LES AIRES PROTEGEES

Communiqué final

Lomé, le 10 octobre 2024

Nous, Ministres et Autorités chargés de l'Environnement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria, du Niger, du Nigéria, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo, réunis, ce jour, 10 octobre 2024, à Lomé (République Togolaise) ;

Vu la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sur la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest, du 30 juillet 2018 ;

Vu la Déclaration des Ministres chargés de l'environnement et de l'érosion côtière sur la mise en place d'un Observatoire du littoral Ouest Africain pour suivre l'évolution des zones côtières et guider l'aide à la décision en matière d'aménagement et de réduction des risques littoraux, du 18 mai 2011 ;

Vu le Communiqué final des Ministres chargés de l'environnement sur la validation des résultats de la Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain – MOLOA, du 12 juillet 2018 ;

Vu la Déclaration des Ministres et Autorités chargés de l'Environnement sur la gestion des zones côtières et marines, la biodiversité et les aires protégées, du 17 juin 2022 ;

Prenant note des importants résultats enregistrés dans la mise en œuvre des programmes régionaux sur la gestion, la préservation et la restauration des écosystèmes côtiers et marins ainsi que des aires protégées à travers la mise en œuvre du Programme de gestion du littoral ouest-africain (West Africa Coastal Areas Program - WACA), du Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio) et du Programme d'appui pour la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'ouest (PAPFor), en synergie avec les initiatives régionales similaires ;

Notant la lenteur dans les processus de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan relatifs à la gestion des zones côtières et marines d'Afrique de l'Ouest et du centre, et soucieux de la mise en place d'un cadre juridique harmonisé contraignant pour faire face aux défis du littoral ouest-africain ;

Préoccupés par la persistance des phénomènes de dégradation des écosystèmes côtiers, de la biodiversité et des aires protégées, accentuée par les effets du changement climatique, l'insécurité galopante et la criminalité environnementale ;

Tenant compte de l'accroissement certain des risques marins et côtiers et des pressions sur la biodiversité et les aires protégées dans les années à venir ;

Désireux de poursuivre les efforts communs fournis par les pays et les institutions régionales en vue de stopper et d'inverser les tendances de dégradation des zones côtières, de la biodiversité et des aires protégées ;

Ayant pris connaissance du rapport final et des recommandations de la réunion préparatoire des Experts, tenue à Lomé, les 08 et 09 octobre 2024 :

1. Mettons sur les fonts baptismaux, par la signature du Protocole d'Accord, l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA), outil indispensable à l'observation du littoral pour le suivi de la dynamique littorale et la prise de décision ;
2. Exprimons notre satisfaction à la Commission de l'UEMOA pour la qualité du travail abattu et les résultats enregistrés depuis notre dernière réunion, tenue à Dakar, le 17 juin 2022 ;
3. Invitons les pays signataires du Protocole d'Accord sur l'ORLOA à mettre en place leur Observatoire national du littoral et à renforcer leurs mécanismes nationaux d'observation ;
4. Invitons les pays à s'approprier le Plan d'Actions Régional Stratégique des Investissements (PARSI), comme outil de planification stratégique et de suivi des investissements ;
5. Invitons la Commission de l'UEMOA à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre du PARSI et à accélérer la finalisation de l'étude sur la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience côtière;
6. Exhortons les pays à prendre les dispositions en vue de mettre en place et opérationnaliser le mécanisme de suivi de la mise en application des textes portant sur la gestion des zones côtières et marines et à envisager l'élaboration d'un rapport annuel national sur la mise en application desdits textes, à partir de 2025 ;
7. Lançons un appel aux pays à accélérer le processus de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan ;
8. Prenons note des réalisations des Programmes PAPBio et PAPFor ;
9. Prenons acte de la Stratégie régionale de gestion des aires protégées et conservées 2050 et invitons la Commission de l'UEMOA à coordonner le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action (2025-2030) de ladite Stratégie dans le cadre des futurs programmes régionaux ;
10. Recommandons à la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec les autres acteurs régionaux, de poursuivre le processus d'élaboration de la Directive sur la Lutte contre la Criminalité Environnementale ;
11. Invitons les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de NaturAfrica, Phase 1 Afrique de l'Ouest, à une meilleure prise en compte des leçons apprises de la mise en œuvre des programmes précédents (PAPBio et PAPFor) ;
12. Invitons les pays à s'inspirer de l'expérience du complexe PONASI au Burkina Faso dans la sécurisation des écosystèmes transfrontaliers face au risque d'insécurité ;
13. Invitons la Commission de l'UEMOA à finaliser le processus d'institutionnalisation de l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) ;
14. Exhortons les Etats à faciliter le partage des données avec l'OBAPAO pour le renseignement des systèmes d'information dudit Observatoire et à mettre en place des mécanismes de sécurisation des données ;
15. Insistons sur la nécessité d'une plus forte implication des Administrations nationales en charge des aires protégées dans le processus de formulation et de mise en œuvre des actions, en prenant en compte les principales parties prenantes ;
16. Invitons au renforcement de la collaboration pour une meilleure synergie entre les initiatives et Programmes régionaux dans la gestion des zones côtières, de la biodiversité et des aires protégées ;



17. Remercions les partenaires techniques et financiers, en particulier la Banque mondiale et l'Union Européenne, les Organisations d'Intégration Régionale et tous les partenaires, pour leurs contributions très appréciées dans la mise en œuvre des programmes régionaux sur la gestion durable du littoral, de la biodiversité et des aires protégées en Afrique de l'Ouest ;

Au terme de leurs travaux, les Ministres et Autorités, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Lomé, expriment au Gouvernement ainsi qu'au peuple togolais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Lomé, le 10 octobre 2024

Pour les Ministres et Autorités chargés de
l'Environnement,

Le Ministre de l'Environnement et des Ressources
Forestières de la République Togolaise,

Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above the name of the signatory.

Katari FOLI-BAZI